

Le serment de fidélité de Bruno Bascou.

Le concordat de 1801 conclu entre le pape Pie VII et le premier consul Bonaparte mettait un terme aux graves difficultés religieuses que connut la France au cours de la période révolutionnaire. Les prêtres furent obligés de prêter un serment de fidélité au gouvernement. Cet accord dura jusqu'en 1905.

J'c soussigné Bruno Bascou prêtre du
Culte Catholique âgé de quarante un ans
et neuf mois né à Montjoy département
de laude domicilié audit Montjoy du dit
Département de laude déclare être de la
Communion des évêques de France nommés par
suite de la Convention passée entre le
gouvernement français et sa sainteté pie VII.
et promets d'être fidèle au gouvernement
établi par la Constitution et de n'entretenir
ni directement ni indirectement aucune
liaison ni correspondance avec les ennemis de
l'état fait et signé audit Montjoy le 2 Messidor
an 10. N.

Bruno Bascou prêtre

vu par nous maire de la Commune de Montjoy
pour la validité de sa signature ce jour
le jour th ou que depuis

Le Maire